

Hopfenweg 21  
Postfach/C.p. 5775  
CH-3001 Bern  
Tel. 031 370 21 11  
Fax 031 370 21 09  
info@travailsuisse.ch  
www.travailsuisse.ch

DFAE/DFE  
Messieurs les Conseillers fédéraux  
Didier Burkhalter  
Et Johann N. Schneider-Ammann  
Bureau de l'intégration DFAE/DFE  
Mr. Henri Gétaz  
Palais fédéral Est  
3003 Berne

Berne, le 31 mai 2012

## **Politique européenne – consultation des partenaires sociaux sur les principes relatifs aux questions institutionnelles Suisse-UE**

Messieurs les Conseillers fédéraux,  
Mesdames et Messieurs

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de nous prononcer sur les principes relatifs aux questions institutionnelles Suisse-UE et c'est bien volontiers que nous vous faisons parvenir notre avis, précisant et développant quelque peu l'intervention orale faite en votre présence le vendredi 11 mai 2012.

En préambule, nous aimerions dire toute l'importance que revêtent les relations de la Suisse avec l'UE, étant donné que 80% de nos importations proviennent de l'UE et que 60% des exportations suisses y sont destinées. Même si la part d'autres pays, en particulier émergents, progresse de façon constante, les pays de l'UE demeurent de loin notre principal partenaire.

Il en résulte que de bonnes relations institutionnelles avec l'UE sont indispensables pour maintenir la prospérité et pour garantir les emplois dans notre pays. Cela postule l'accès libre et le plus grand possible au marché de l'UE.

Dans ce contexte, les blocages institutionnels avec l'UE qui perdurent depuis quelque temps maintenant et qui conditionnent l'évolution des relations de la Suisse avec l'UE empêchent de progresser réellement dans l'adaptation des accords bilatéraux existants si besoin est et de conclure de nouveaux accords d'intérêt mutuel pour la Suisse et l'UE.

Dans ce sens, nous saluons et apprécions la volonté du Conseil fédéral de proposer un certain nombre de principes visant à régler les questions institutionnelles.

L'objectif du Conseil fédéral est le renouvellement de la voie bilatérale en vue de sa continuation et de sa sécurisation à long terme. Toute la question est de savoir si les principes émis sont de nature à débloquent les obstacles institutionnels et de développer et sécuriser la voie bilatérale. Permettez-nous d'avoir de sérieux doutes à ce sujet. Si les principes d'homogénéité et du développement du droit des accords – la Suisse acceptant la reprise du droit communautaire sans automatisme cependant – devraient permettre l'entente des parties, nous doutons fortement que la solution imaginée pour les autres principes (surveillance de l'application de l'accord et voies de droit, interprétation uniforme, règlement des différends et mesures de compensation) soit acceptée par la Commission européenne. En effet, nous doutons que la Commission acceptera qu'il y ait deux autorités de surveillance différentes, une suisse et l'autre européenne même si tout est fait pour assurer la conformité avec le droit communautaire. Une asymétrie subsiste sur les concepts relatifs aux organes de surveillance et au contrôle juridictionnel.

Vous dites bien dans la lettre d'accompagnement aux principes que nous courons le danger d'une érosion de notre accès au marché de l'UE si nous n'arrivons pas à adapter les accords existants lorsque c'est nécessaire et à conclure de nouveaux accords dans des domaines d'intérêt mutuel. Pour Travail.Suisse, un échec des propositions suisses sur les questions institutionnelles ne devrait pas avoir comme conséquence de laisser les choses en suspens. Car, comme vous l'avez dit, une non évolution des relations bilatérales signifierait une régression.

Pour prendre le cas de l'accord électricité que vous avez pris comme exemple illustratif, la persistance des blocages institutionnels aura comme effet de faire perdre progressivement à la Suisse le rôle qu'elle veut jouer comme « batterie de l'Europe » dans le domaine des réseaux électriques. Ceux-ci contourneront de plus en plus notre pays avec des conséquences très néfastes pour l'économie suisse.

### **Préparer dès maintenant une alternative à la voie bilatérale si nécessaire**

C'est pourquoi, si nous saluons la volonté du Conseil fédéral de proposer des solutions pour le déblocage institutionnel des relations bilatérales, nous estimons qu'il faut aussi préparer des alternatives. Dans ce sens, nous pensons qu'une solution de type EEE avec des organes de surveillance ou des autorités judiciaires supranationales devrait être à nouveau envisagée comme une option sérieuse par le Conseil fédéral. Nous vous invitons à mettre en parallèle le moment venu et si nécessaire les conséquences d'un EEE bis sur la démocratie directe et la souveraineté de la Suisse. S'il s'avère que finalement et concrètement les effets ne seraient guère différents pour la démocratie directe et la souveraineté, une solution de ce type serait plus simple à mettre en place tout en garantissant de façon plus sûre et plus large l'accès au marché européen pour les entreprises

suisse. Ce qui contribuera aussi à maintenir la compétitivité et sauvegarder et créer des emplois en Suisse.

La réponse qui nous fut donnée sur la question d'une reprise éventuelle de l'EEE lors de l'audition a été trop brève selon nous. En effet, on ne peut plus aujourd'hui simplement écarter cette alternative avec l'argument que le peuple l'avait refusé. Vingt ans ont passé depuis et les conditions de l'intégration européenne et aussi de l'économie mondiale ne sont plus du tout les mêmes.

**Continuer à défendre les mesures d'accompagnement à la libre-circulation des personnes**

Enfin, quelle que soit la solution institutionnelle qui permettra de débloquent les relations entre la Suisse et l'UE, nous insistons pour que tout soit mis en œuvre afin que le dispositif des mesures d'accompagnement ne subisse pas d'érosion et que le renforcement prévu et nécessaire soit aussi bien expliqué à l'extérieur. En effet, ces mesures sont fondamentales pour permettre l'approbation du peuple en vue du maintien des accords bilatéraux existants ou le développement de nos relations avec l'UE lors de toutes nouvelles votations populaires qui touchent aux relations avec l'UE. De notre côté, nous agissons dans le cadre de la Confédération européenne des syndicats (CES) à faire prévaloir en Europe le respect du principe salaire égal pour un travail égal au même lieu de travail.

Il est certain que si la lutte que mènent les syndicats européens pour faire prévaloir les droits fondamentaux du travail sur les libertés économiques finit par l'emporter, le dispositif suisse des mesures d'accompagnement sera plus facilement compris et accepté à Bruxelles. Nous vous remercions pour l'engagement pris jusqu'ici par le gouvernement à défendre les mesures d'accompagnement et saluons votre volonté de persister dans cette voie.

En vous remerciant du bon accueil que vous réserverez à notre prise de position, nous vous prions de croire, Messieurs les Conseillers fédéraux, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Martin Flügel



Président

Denis Torche



Secrétaire central